



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 27 janvier 2022 (18h30)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	35 + 1
Votants	:	49
Convocation et affichage	:	19/01/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nadège COUZON

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Juanita GARDIER, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Nicole ARCHIER (pouvoir à Laurent TORGUE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Antoinette SCHERER), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Clément CHAPEL (pouvoir à François CHAUVIN), Sylvette DAVID (pouvoir à Sylvie BONNET), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Denis HONORE (pouvoir à Simon PLENET), Edith MANTELIN (pouvoir à Juanita GARDIER), Patrick OLAGNE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à René SABATIER), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Yves FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Louis-Claude GAGNAIRE, Véronique NEE, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, Michel SEVENIER.

**CC-2022-45 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT -
COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS D'ARDECHE HABITAT - SA
HLM - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Les Commissions d'attribution des logements (CAL) organisées par les bailleurs sociaux ont pour mission d'attribuer nominativement chaque logement HLM.

La mission de la CAL est de vérifier l'adéquation entre le profil des ménages proposés et les caractéristiques du logement à attribuer, de prendre en compte l'objectif de mixité sociale en fonction de la localisation du logement et de prioriser parmi les trois candidats.

La composition des CAL est définie par les articles L. 441-2 et R. 441-9 du Code de la construction de l'habitation.

Les établissements publics de coopération intercommunale tenus de se doter d'un programme local de l'habitat en application du dernier alinéa du IV de l'article L. 302-1 du Code de la Construction de l'Habitation sont membres des CAL.

Siège en CAL le président de l'EPCI, où sont implantés les logements attribués, ou son représentant.

La représentation d'Annonay Rhône Agglo au sein des CAL des bailleurs du territoire a également été prévue par la Convention Intercommunale d'Attributions, adoptée par le Conseil Communautaire du 13 juin 2019.

Considérant que cette participation en CAL doit être en lien avec les travaux conduits sur le logement social, Monsieur le Président propose de modifier les représentants actuels du Conseil Communautaire avec les candidatures suivantes :

Danielle Magand en tant que membre titulaire.
François Chauvin en tant que membre suppléant.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L. 441-2 du Code de la Construction de l'Habitation,
VU le règlement intérieur de la Commission d'Attribution des Logements d'Ardèche Habitat,
VU la délibération n°2019-188 du 13 juin 2019 adoptant la Convention Intercommunale d'Attributions,
VU la délibération n°2020-191 du 23 juillet 2020 désignant un représentant du Conseil Communautaire à la Commission d'Attribution des Logements d'Ardèche Habitat,

Après avoir précédé aux formalités électives,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE Danielle Magand en tant que membre titulaire et François Chauvin en tant que membre suppléant pour représenter Annonay Rhône Agglo au sein de la Commission d'Attribution des Logements d'Ardèche Habitat,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 31/01/22
 Affiché le : 03/02/22
 Transmis en sous-préfecture le : 03/02/22
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220127-29388-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Le Président

Simon PLENET